



Annnonce de cours

Formation complémentaire – permis FWB

Date du cours: Samedi, 02 octobre 2021

Durée du cours: 1/2 journée Début: env. 08 h 00
Fin: env. 15 h 00

Lieu du cours: Centre de formation de La Rama
Route de la Rama 1
1053 Cugy (Lausanne)

Objectifs du cours: Le participant:

- connaît les modifications les plus récentes intervenues au niveau de la loi fédérale sur les explosifs ainsi que de l'ordonnance sur les explosifs;
- connaît les prescriptions relatives au transport des marchandises dangereuses selon SDR/ADR, les éventuelles dérogations en la matière, ainsi que les références inhérentes à l'ordonnance sur les conseillers à la sécurité;
- examine des exemples de cas relatifs aux accidents;
- se voit offrir la possibilité de procéder à des échanges;
- a procédé à un autotest.

Emoluments: CHF 450.00
comprenant les supports de cours et une collation.

Frais de permis : Le coût de CHF 50.— pour le permis d'utilisation sera facturé avec les frais de cours

Inscriptions: Les inscriptions accompagnées des documents requis, doivent être envoyées à :

CI Communauté d'intérêt Grands feux d'artifice
Commission d'examen FWA/FWB
c/o Fédération suisse des sapeurs-pompiers
Case postale 1
3073 Gümligen
ou
grossfeuerwerk@swissfire.ch

Délai d'inscription: **06.08.2021 (la date du timbre postal fait foi)**
Les inscriptions seront acceptées dans l'ordre de leur arrivée.

Dossiers: Le document suivant doit être joint à l'inscription:

- **copie du permis d'emploi FWB.**

Annulation: En cas de dédite communiquée plus tard que 30 jours avant le début du cours, la totalité de l'émolument du cours sera due. Par contre, si le motif d'annulation fait partie de la liste ci-dessous, seule la moitié du montant de l'émolument du cours devra être payée:

- maternité;
- maladie et accident (sur présentation d'un certificat médical);
- décès d'un proche;
- service militaire, service de protection civile ou service civil imprévu.

Assurance: L'assurance contre l'accident et la maladie est à la charge du participant.

Admission: Condition: être au bénéfice d'un permis d'emploi FWB valable.

Tous les documents d'inscription restent en possession de la commission d'examen et sont traités de façon confidentielle.

La commission d'examen se réserve le droit de décider de la réalisation du cours ou de son annulation.

Ne peuvent être admises à participer au cours que les personnes qui ont fourni les dossiers requis et qui se sont acquittées de l'émolument du cours avant le début de celui-ci.

Le secrétariat – Madame Barbara Baumgärtner, tél. 031 958 81 18, courriel grossfeuerwerk@swissfire.ch – se tient à disposition pour toute question éventuelle.

Avec nos meilleures salutations.

CI Communauté d'intérêt Grands feux d'artifice
Commission d'examen FWA/FWB



Walter Weber
Président



Barbara Baumgärtner
Secrétariat

23.12.2020 bb



INSCRIPTION

Formation complémentaire – permis FWB

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez tous les détails tels que dates, lieux et objectifs des cours ainsi que les indications relatives aux formabilités d'inscription dans le document «Annonce de cours». Merci de bien vouloir mentionner, sur la présente inscription, la date à laquelle vous souhaitez suivre le cours. Nous vous prions également de n'utiliser que le présent formulaire pour vous inscrire au cours. Idéalement, vous pouvez remplir le formulaire directement sous forme informatisée et nous le renvoyer ou alors le compléter à la main, en caractère d'imprimerie, et ne le faire parvenir.

Nom: Prénom:

Adresse:

NPA: Localité:

Courriel: Tél./portable:.....

Lieu d'origine, resp. nationalité:

Date de naissance: No AVS/no enr.:

Date de cours souhaitée:

Les inscriptions à la formation complémentaire du 02.10.2021 doivent être renvoyées à l'adresse ci-dessous d'ici au **06.08.2021** au plus tard. Elles seront prises en compte dans l'ordre de leur arrivée:

CI Communauté d'intérêt Grands feux d'artifice
Commission d'examen FWA/FWB
c/o Fédération suisse des sapeurs-pompiers
Case postale
3073 Gümliigen
grossfeuerwerk@swissfire.ch

Le document suivant doit être joint à l'inscription:

- **copie du permis d'emploi FWB.**

Ne peuvent être admises à participer à l'un des cours que les personnes qui ont fourni les dossiers requis et qui se sont acquittées de l'émolument du cours dans les délais impartis.

Merci de cocher cette case si vous nous autorisez à transmettre vos coordonnées aux associations professionnelles concernées!

Date: Lieu: Signature:

Remarque: L'assurance contre l'accident et la maladie est à la charge du participant.